FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

Environmental and health product declaration

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN

En conformité avec la norme NF EN ISO 14025

SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution

Traitement enzymatique biosourcé

Sika France SAS



N° d'enregistrement : 20260953571
Date de publication : 15/10/2026
Version 1.1

1. Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Sika France SAS selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP) (Octobre 2019 et Octobre 2022 respectivement).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (Environnemental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

2. Guide de lecture

Exemple de lecture : -9,0 E-03 = -9,0 x 10^{-3}

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviation utilisée :
 - N/A : Non Applicable
 - UF : Unité Fonctionnelle
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».

3. Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définie au *§ 5.3 Comparabilité des DEP* pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES : *« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »*

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

SOMMAIRE

Sommaire 3

Introduction 5

1 Informations générales 6

1. Représentativité de la FDES 6
2. Type de FDES 6
3. Circuit de distribution 6
4. Vérification 6

2 Description de l'unité fonctionnelle et du produit 7

1. Description de l'unité fonctionnelle 7
2. Description du produit 7
3. Usage du produit 7
4. Preuves d'aptitude à l'usage 7
5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle : 8
6. Masses et données de base pour le calcul de l'unité fonctionnelle 8
7. Substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1 % en masse) 8
8. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément au §7.2.2 de la NF EN 15804+A2) 8
9. Stockage et déstockage du carbone biogénique contenu dans le produit 9

3 Etapes du cycle de vie 10

1. Critères d'exclusion d'intrants et d'extrants 11
2. Etape de production, A1-A3 11

MODULE A1 : Matières premières 11

MODULE A2 : Transports des matières premières 11

MODULE A3 : Fabrication 11

3. Etape de construction, A4-A5 11

MODULE A4 : Transport jusqu'au chantier 11

MODULE A5 : Mise en œuvre 12

4. Etape de vie en œuvre, B1-B7 12
5. Etape de fin de vie, C1-C4 12
6. Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D 13

4 Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie 14

5 Résultats de l'analyse du cycle de vie 15

6 Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation 20

1. Air intérieur 20

2. Sol et eau 20
3. Micro-organismes 20
7 Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments 21
1. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment 21
2. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment 21
3. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment 21
4. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment 21
8 Cadre de validité de la FDES 22
Bibliographie 23

INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN.
Cette fiche constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF EN 15804+A2, son complément national NF EN 15804+A2/CN et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Sika France SAS, propriétaire de la déclaration.

La déclaration a été réalisée par : Karibati l'expertise du bâtiment biosourcé contact : Martin Casalis (m.casalis@karibati.com).

Contact :
Equipe RSE

Coordonnées du contact :
rse@fr.sika.com

Coordonnées de l'entreprise :
Sika France SAS
84, rue Edouard Vaillant · 93350 Le Bourget · France

www.sika.fr

1 INFORMATIONS GENERALES

1. Représentativité de la FDES

Cette FDES est valide pour le produit enzymatique SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution de l'entreprise Sika France SAS.
Ce produit est un liquide naturel à base d'eau et contenant des enzymes.
Les données spécifiques à la production de ce produit concernent l'usine Sika de Gournay-en-Bray (76).

2. Type de FDES

Cette FDES de gamme couvre les étapes "du berceau à la tombe". Le module D est inclus.
Sont inclus dans cette FDES :

- Le traitement enzymatique biosourcé SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution au format 5 L ;
- Le traitement enzymatique biosourcé SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution au format 20 L.

3. Circuit de distribution

Cette FDES est destinée à une communication BtoB.

4. Vérification

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit.
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ Interne ☒ Externe
Vérification par tierce partie : BOLLE Clément — Tél : +33 7 81 40 62 26 WeLOOP — Email : c.bolle@weloop.org 254 rue du bourg — Site web : www.weloop.org 59130 Lambersart, France
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 : 20260953571
Date de 1ère publication : 15/10/2026
Date de mise à jour mineure/majeure : Non concerné.
Date de vérification : 15/10/2026
Période de validité : ☒ 5 ans ☐ 2 ans à compter de la date de 1ère publication
Programme INIES **Avenue du Recteur Poincaré - 75016 Paris – www.inies.fr**

2 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

1. Description de l'unité fonctionnelle

« Assurer le traitement d'1 m² de toitures, de façades ou de terrasses contre les traces vertes, rouges et noires à raison de 0,14 L de SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution. La durée de vie de référence est 2 ans. »

2. Description du produit

SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution est un produit de traitement à base d'eau contenant des enzymes naturelles. Le produit ne contient pas d'ammonium quaternaire, d'eau de javel ou de peroxyde d'hydrogène.
Il est constitué de :

- un mélange enzymatique,
- un additif,
- d'eau.

La formulation exacte est confidentielle.

3. Usage du produit

SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution est utilisé pour traiter les toitures, façades et terrasses contre les traces vertes, rouges et noires, les salissures habituelles qui peuvent apparaître sur les façades, toitures ou terrasses des maisons et bâtiments. Il est applicable sur de nombreux matériaux de construction et supports tels que :

- Ardoise fibrociment ;
- Béton ;
- Bitume ;
- Bois ;
- Carrelage ;
- Enduits de façade ;
- Maçonnerie de briques
- Métal ;
- Pierres (sauf les bleues) ;
- Supports peints.

SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution est utilisé pour les applications extérieures uniquement.
L'application se fait de la manière suivante :

1. Enlever les traces épaisses, les gros amas par grattage ou brossage ;
2. Agiter le bidon avant utilisation ;
3. Appliquer homogènement le produit à l'aide d'un pulvérisateur sur support sec jusqu'à imprégnation complète de la zone à traiter ;
4. Ne pas rincer (minimum 48 h à 72 h sans pluie après l'application). Laisser agir.

En cas d'utilisation du produit sur de la pierre, comme celui-ci contient un tensioactif, il peut être adsorbé par la pierre. L'adsorption est réversible avec le temps et par nettoyage à l'eau, mais immédiatement après l'application, la pierre sera tachée. La coloration peut persister pendant plusieurs semaines.

4. Preuves d'aptitude à l'usage

Référence commerciale	Domaine d'application	Preuves d'aptitude à l'usage
SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution	Traitement professionnel biosourcé anti-traces vertes, rouges et noires pour toitures, façades et sols	Notice Produit

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Propriétés physiques :

- Densité : 1 kg/L à +20 °C (EN ISO 2811-1) ;
- pH : 6,5.

Conditions de stockage : le produit doit être stocké dans son emballage d'origine, non ouvert et non endommagé, dans des conditions sèches à des températures comprises entre les +5 °C et les +30 °C. Protéger de la lumière de soleil directe et du gel.

Durée de conversation : 24 mois à partir de la date de production

Renseignement sur l'application :

- Consommation : 7 m² à 10 m² par litre ;
- Température de l'air ambiant : minimum = +10 °C / maximum = +30 °C.

Toutes les informations supplémentaires se trouvent dans la notice produit (NP) et la fiche de données de sécurité (FDS). Celles-ci sont disponibles à la demande auprès du fabricant.

6. Masses et données de base pour le calcul de l'unité fonctionnelle

Paramètres	Unité	Valeur
Composition du produit	kg/UF	0,14
Masse volumique du produit	kg/L	1 kg/L à +20 °C et 50 %HR (EN ISO 2811-1)
Quantité de produits complémentaires (lors de la mise en œuvre)		Non concerné.
Emballage de distribution	g/UF ou mg/UF	Bidon en HDPE et PP : 5,797 g Palette : 917 mg Emballage plastique divers : 99,8 mg Emballage carton : 7,56 g
Taux de chute lors de la mise en œuvre	%	0
Justification des informations fournies		Les informations sont fournies par Sika France SAS.

7. Substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1 % en masse)

Aucune substance utilisée dans le produit fini n'est sur la liste candidate selon la réglementation REACH.

8. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément au §7.2.2 de la NF EN 15804+A2)

A ce jour, il n'a été effectué aucun essai de vieillissement accéléré permettant d'évaluer une Durée de Vie de Référence. Si le produit est installé correctement et conformément aux directives du fabricant, il nécessite une nouvelle application tous les 2 ans pendant toute sa durée de vie.

Paramètres	Valeurs
Durée de vie de référence	2 ans.
Propriétés déclarées du produit et finitions, etc.	SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution est un liquide naturel à base d'eau contenant des enzymes.
Paramètres théoriques d'application y compris références aux pratiques appropriées	SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution doit être mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.
Qualité présumée des travaux lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	La qualité des travaux est présumée conforme aux recommandations du fabricant.
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur)	Le produit peut être mis en œuvre partout en France métropolitaine en tenant compte des recommandations du fabricant.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur)	Pas d'application en intérieur.

Conditions d'utilisation	Température de l'air ambiant : - minimum = +10 °C - maximum = +30 °C
Maintenance	Aucune maintenance ou entretien n'est nécessaire pendant la durée de vie du produit.

9. Stockage et déstockage du carbone biogénique contenu dans le produit

Le produit SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution est composé d'enzymes naturelles, ces dernières viennent stocker du carbone biogénique. Tout au long de son cycle de vie, 1 kg de produit SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution va garder en son sein et séquestrer ~24,2 g.CO2.eq et ~6,6 g.C.

Les emballages sont partiellement biosourcés, ils stockent également du carbone biogénique.

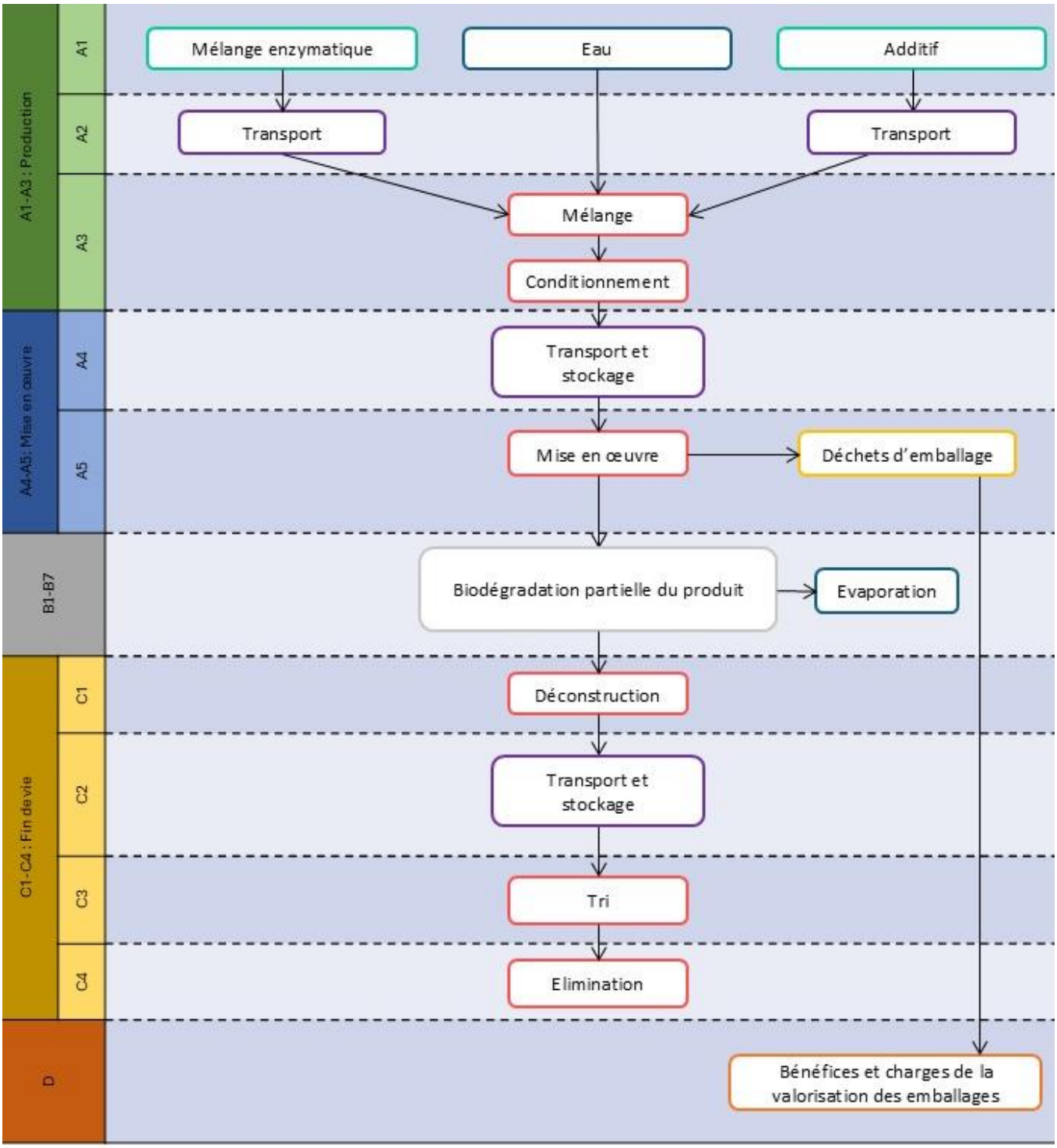
Tout au long de son cycle de vie, 1 kg de palette va garder en son sein et séquestrer ~1,528 kg.CO2.eq et ~0,417 kg.C.

Ainsi pour l'UF, on obtient donc les résultats suivants :

Donnée à modéliser	Stockage CO2 [kg eq CO2]	Stockage C [kg C]
Produit	0,00339	0,000924
Emballage	0,0268	0,00732

3 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Le cycle de vie du produit est présenté ci-dessous :



Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Production	Transport	Processus de construction / Installation	Usage	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie	Utilisation de l'eau	Déconstruction / Démolition	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1 – A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

1. Critères d'exclusion d'intrants et d'extrants

Les flux non pris en compte sont les suivants :

- La construction des usines de transformation, y compris les machines de fabrications et les espaces de stockage des matières premières à l'étape d'approvisionnement en matières premières ;
- Le nettoyage des ateliers ;
- Les consommations d'électricité des départements administratifs (sauf si le fabricant possède la consommation totale des lieux et ne peux distinguer les consommations de l'usine des consommations des départements administratifs) ;
- Le transport des employés jusqu'au site de production ;
- Les pertes représentant < 1 %.

Aucune donnée manquante n'a été relevée en dehors des données exclues via la règle de coupure.

2. Etape de production, A1-A3

MODULE A1 : Matières premières

L'extraction des matières premières est prise en compte à cette étape :

- La production du mélange enzymatique chez le sous-traitant de Sika ;
- La production de l'additif ;
- L'approvisionnement en eau.

MODULE A2 : Transports des matières premières

L'ensemble des transports des matières premières est pris en compte à cette étape.

MODULE A3 : Fabrication

La fabrication du produit SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution dans l'usine de Sika est pris en compte à cette étape : il s'agit du mélange des différents sous-produits. Cette fabrication intègre les consommations énergétiques, les éléments d'emballages et logistiques, ainsi que les déchets produits destinés à un traitement ou une valorisation.

3. Etape de construction, A4-A5

MODULE A4 : Transport jusqu'au chantier

100 % de l'acheminement des produits sur chantier suit le même scénario de transport.

Paramètre	Valeur
Type de véhicule	Camion 32 T EURO 6 (donnée Ecoinvent)
Distance de livraison	544 km
Masse de produit transporté	0,14 kg/UF
Masse volumique du produit	1 kg/L
Utilisation de la capacité	36,7 %
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Sans objet

MODULE A5 : Mise en œuvre

L'application du produit se fait manuellement à l'aide d'un pulvérisateur.

Paramètre	Unités	Valeur
Matériels auxiliaires pour l'installation	kg/UF	NC
Consommation d'eau	L/UF	NC
Consommation et type d'énergie	kWh/UF	NC
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	g/UF ou mg/UF	Bidon en HDPE et PP : 5,797 g Palette : 917 mg Emballage plastique divers : 99,8 mg Emballage carton : 7,56 g
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	-	aucune

Pour les palettes, on considère 7 réutilisations avant la fin de vie[1], puis c'est le scénario du CODIFAB[2] qui a été retenu, à savoir : 48% de valorisation énergétique, 42% de recyclage, 7,5% de mise en décharge et 2,5% de réemploi.

Les emballages directement en contact avec les produits sont concernés par la filière à responsabilité élargie des producteurs des produits chimiques (REP PCHIM), un scénario spécifique[3] est pris en compte : 3,6 % de recyclage, 94,3 % de valorisation énergétique et 2,1 % de mise en décharge.

Les autres emballages plastiques suivent un scénario classique de l'ADEME[4] : 27 % de recyclage, 73 %*62 % de valorisation énergétique et 73 %*38 % de mise en décharge.

L'emballage carton suit aussi un scénario de l'ADEME : 91 % de recyclage, 9 %*62 % de valorisation énergétique et 9 %*38 % de mise en décharge.

4. Etape de vie en œuvre, B1-B7

Pendant sa vie en œuvre, ~95,5 % du produit va s'évaporer et se biodégrader (selon la réglementation EU 528/2012). L'impact de l'évaporation est considéré comme le déstockage du carbone biogénique.

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution ne nécessite pas d'opération d'entretien, ni d'utilisation d'eau ou d'énergie au cours de son cycle de vie.

5. Etape de fin de vie, C1-C4

L'étape de fin de vie comprend :

- La déconstruction ;
- Le transport des matériaux ;
- Le tri des matériaux ;

[1] EPAL France | La durée de vie de la palette bois / FNB. 2023. Communiqué 04/2023. REP Emballages Industriels et Commerciaux : le secteur de la palette bois lance une consultation des éco-organismes.

[2] FCBA, CODIFAB & FBF. 2022. GDBAT Phase 1 : Gisement et devenir des déchets bois issus de la construction neuve, de la démolition et de la rénovation du bâtiment. 89 pages.

[3] LANG Colin, ADEME. 2024.Filière des produits chimiques : données 2023 - Bilan annuel. 19 pages.

[4] ADEME, IN NUMERI. 2022. Déchets Chiffres clés, Édition Juin 2023. 84 pages.

- L'élimination.

La part résiduelle non évaporée durant la vie du produit suit le même scénario que les supports sur lesquels le produit est utilisé, soit 0,0437 MJ de diesel/kg de produit restant.

Paramètre	Unités	Valeur
Quantité collectée séparément	kg/UF	0
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	g/UF	6,32
Quantité de produit mise en décharge	g/UF	6,32
Distance de transport jusqu'à la décharge	km	30

6. Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

Un module D a été calculé dans le cadre de cette étude. Les bénéfices liés aux emballages sont notamment pris en compte. Le réemploi des palettes, le recyclage des palettes, du papier et des emballages plastiques et la valorisation énergétique des palettes (17,8 MJ/kg) et des emballages plastiques (PE : 42,47 MJ/kg ; PP : 32,78 MJ/kg).

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergies économisés	Quantités associées
Palette réemployée		Palettes neuves	7,89E-4 kg
Palette recyclée	Broyage de bois industriel	Copeaux de bois	5,50E-5 kg
Palette incinérée		Production électrique Production de chaleur	1,45E-4 MJ 2,86E-4 MJ
Plastique recyclé		Granulats de PEHD et de PP	3,04E-4 kg
Plastique incinéré		Production électrique Production de chaleur	3,09E-2 MJ 6,07E-2 MJ
Carton recyclé		Pulpe de papier	4,30E-6 kg
Carton incinéré		Production électrique Production de chaleur	5,46E-7 MJ 1,07E-6 MJ

4 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisé	NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN.
Règle de coupure	La règle de coupure utilisée dans cette FDES est celle définie dans la norme NF EN 15804+A2.
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN.
Allocations	Les allocations issues de la base de données restent intactes.
Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de l'ACV – Données spécifiques	L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques montre une majorité de données avec la notation moyenne « bonne ».
Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de l'ACV – Données génériques	Les données génériques ont reçu une notation moyenne « très bonne ».
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	Logiciels utilisés : SimaPro logiciel d'analyse de cycle de vie (V9.3). Les données primaires ont été collectées sur la période de 2025 auprès de Sika France SAS et ses sous-traitants. Les données secondaires sont issues des bases de données Ecoinvent v3.10 (2024) et Agribalyse v3.1 (2024). Aucune donnée n'a été négligée.
Stockage du carbone biogénique	Pour le calcul du stockage du carbone biogénique la formule appliquée est la suivante : Quantité stockée = [Quantité de CO_2 stockée dans 1 kg de produit * Quantité de produit pour l'UF]
Variabilité des résultats	Une analyse de sensibilité et de variabilité a permis de définir le cadre de validité (cf. paragraphe dédié). Les impacts environnementaux déclarés sont les impacts correspondant au produit SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution pour un conditionnement moyen. Les résultats ne dépassent pas de plus de 35 % les valeurs déclarées, pour les indicateurs environnementaux témoins suivants : - Changement climatique - Total (Intervalle de variation : [6,84E-2 ; 8,61E-2], valeur déclarée : 6,93E-2) ; - Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (Intervalle de variation : [5,14E-1 ; 5,77E-1], valeur déclarée : 5,18E-1) ; - Déchets non dangereux éliminés (Intervalle de variation : [4,74E-2 ; 5,16E-2], valeur déclarée : 4,77E-2).

5 RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.
En raison des arrondis les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.
Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustible (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

Impacts environnementaux	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Extraction des matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Réchauffement climatique kg CO_2 eq/UF	1.96E-2	7.26E-4	1.76E-2	8.59E-3	1.91E-2	3.24E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.77E-5	3.60E-5	0.00E+0	4.41E-4	-5.34E-3
Réchauffement climatique – Combustibles fossiles kg CO_2 eq/UF	2.29E-2	7.25E-4	1.87E-2	8.58E-3	1.75E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.77E-5	3.60E-5	0.00E+0	2.88E-4	-5.06E-3
Réchauffement climatique - biogénique kg CO_2 eq/UF	-3.37E-3	3.88E-7	-1.11E-3	4.59E-6	1.63E-3	3.24E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.02E-9	2.49E-8	0.00E+0	1.53E-4	-2.83E-4
Réchauffement climatique – occupation des sols et transfo. de l'occupation des sols kg CO_2 eq/UF	2.94E-5	2.57E-7	1.10E-5	3.04E-6	5.53E-8	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.40E-9	1.19E-8	0.00E+0	3.67E-8	-2.35E-6
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	3.31E-8	1.51E-11	5.53E-10	1.79E-10	4.52E-12	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	4.23E-13	7.16E-13	0.00E+0	2.04E-12	-2.06E-10
Acidification mol H+ eq/UF	9.85E-5	1.71E-6	6.63E-5	2.03E-5	2.38E-6	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.50E-7	7.50E-8	0.00E+0	4.77E-7	-8.90E-6
Eutrophisation, eaux douces kg P eq/UF	8.09E-7	5.85E-9	4.55E-7	6.93E-8	2.25E-9	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	9.73E-11	2.81E-10	0.00E+0	7.70E-10	-5.78E-8
Eutrophisation aquatique marine kg N eq/UF	1.66E-5	4.40E-7	1.29E-5	5.20E-6	1.10E-6	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.16E-7	1.76E-8	0.00E+0	1.86E-7	-2.35E-6
Eutrophisation terrestre mol N eq/UF	1.99E-4	4.86E-6	1.43E-4	5.75E-5	1.20E-5	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.27E-6	1.94E-7	0.00E+0	2.01E-6	-2.53E-5
Formation d'ozone photochimique kg NMVOC eq/UF	9.44E-5	2.97E-6	8.87E-5	3.52E-5	3.17E-6	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.78E-7	1.25E-7	0.00E+0	7.70E-7	-1.46E-5
Épuisement des ressources abiotiques – minéraux et métaux kg Sb eq/UF	1.78E-7	2.03E-9	1.32E-7	2.40E-8	5.90E-10	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	9.87E-12	1.17E-10	0.00E+0	1.44E-10	-1.43E-8
Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles MJ/UF	4.90E-1	1.09E-2	4.85E-1	1.29E-1	2.69E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.62E-4	5.06E-4	0.00E+0	1.55E-3	-1.77E-1
Besoin en eau m3 depriv./UF	1.51E-2	5.18E-5	5.44E-3	6.14E-4	3.63E-5	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	7.84E-7	2.10E-6	0.00E+0	7.29E-5	-8.66E-4

Impacts environnementaux	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Extraction des matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	1.08E-9	7.04E-11	7.14E-10	8.33E-10	1.60E-11	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	7.09E-12	2.64E-12	0.00E+0	1.09E-11	-7.31E-11
Rayonnements ionisants, santé humaine kBq U-235 eq/UF	4.61E-4	4.80E-6	2.98E-4	5.68E-5	1.60E-6	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	6.30E-8	2.34E-7	0.00E+0	6.55E-7	-9.84E-4
Ecotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	3.72E-1	2.58E-3	1.32E-1	3.05E-2	4.11E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	5.13E-5	1.38E-4	0.00E+0	2.52E-2	-1.06E-2
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh/UF	1.88E-10	4.64E-12	6.50E-11	5.49E-11	2.48E-12	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.08E-13	2.55E-13	0.00E+0	3.67E-13	-1.57E-11
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh/UF	2.68E-10	6.98E-12	1.41E-10	8.26E-11	1.78E-11	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	4.48E-14	3.18E-13	0.00E+0	6.26E-13	-1.97E-11
Impacts liés à l'occupation des sols/Qualité du sol Pt/UF	8.04E-2	1.09E-2	1.73E-1	1.30E-1	1.26E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.54E-5	3.06E-4	0.00E+0	3.65E-3	-1.13E-1

Utilisation des ressources	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Extraction des matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	1.91E-2	1.73E-4	3.32E-2	2.05E-3	7.90E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.22E-6	8.69E-6	0.00E+0	2.38E-5	-2.95E-2
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	1.14E-1	0.00E+0	-1.13E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1.91E-2	1.73E-4	1.47E-1	2.05E-3	-1.05E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.22E-6	8.69E-6	0.00E+0	2.38E-5	-2.95E-2
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	1.63E-1	1.26E-3	1.05E-1	1.49E-2	2.33E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.12E-5	5.90E-5	0.00E+0	1.70E-4	-9.35E-2
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	2.49E-1	0.00E+0	-2.43E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1.63E-1	1.26E-3	3.54E-1	1.49E-2	-9.50E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.12E-5	5.90E-5	0.00E+0	1.70E-4	-9.35E-2
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation nette d'eau douce m^3/UF	3.65E-4	1.55E-6	1.19E-4	1.83E-5	3.35E-6	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.35E-8	6.68E-8	0.00E+0	1.74E-6	-3.83E-5

Catégories de déchets	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Extraction des matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	3.18E-5	3.62E-7	1.94E-5	4.29E-6	6.00E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	5.18E-9	1.55E-8	0.00E+0	4.45E-7	-2.26E-6
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1.63E-2	1.04E-3	1.11E-2	1.24E-2	4.57E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.17E-6	3.00E-5	0.00E+0	6.34E-3	-9.61E-4
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	3.21E-7	3.27E-9	2.03E-7	3.87E-8	1.15E-9	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.98E-11	1.63E-10	0.00E+0	4.56E-10	-1.26E-6

Flux sortants		Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 Extraction des matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF		0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	5.52E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Matériaux destinés au recyclage kg/UF		0.00E+0	0.00E+0	1.16E-3	0.00E+0	6.93E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF		0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique) MJ/UF	Electricité	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.19E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
	Vapeur	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	6.27E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
	Gaz de process	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO_2 eq/UF	3.79E-2	2.77E-2	3.24E-3	5.05E-4	6.93E-2
Réchauffement climatique – combustibles fossiles	kg CO_2 eq/UF	4.24E-2	2.60E-2	0.00E+0	3.52E-4	6.88E-2
Réchauffement climatique – biogénique	kg CO_2 eq/UF	-4.48E-3	1.63E-3	3.24E-3	1.53E-4	5.41E-4
Réchauffement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO_2 eq/UF	4.06E-5	3.10E-6	0.00E+0	5.11E-8	4.38E-5
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC11 eq/UF	3.37E-8	1.83E-10	0.00E+0	3.18E-12	3.39E-8
Acidification	mol H+ eq/UF	1.66E-4	2.27E-5	0.00E+0	8.02E-7	1.90E-4
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	1.27E-6	7.15E-8	0.00E+0	1.15E-9	1.34E-6
Eutrophisation aquatique marine	kg N eq/UF	3.00E-5	6.31E-6	0.00E+0	3.19E-7	3.66E-5
Eutrophisation terrestre	mol N eq/UF	3.47E-4	6.95E-5	0.00E+0	3.47E-6	4.20E-4
Formation d'ozone photochimique	kg NMVOC eq/UF	1.86E-4	3.84E-5	0.00E+0	1.27E-6	2.26E-4
Epuisement des ressources abiotiques – minéraux et métaux	kg Sb eq/UF	3.12E-7	2.46E-8	0.00E+0	2.71E-10	3.36E-7
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	MJ PCI/UF	9.86E-1	1.32E-1	0.00E+0	2.42E-3	1.12E+0
Besoin en eau	m^3 depriv./UF	2.05E-2	6.50E-4	0.00E+0	7.58E-5	2.13E-2
Emissions de particules fines	kBq U-235 eq/UF	1.86E-9	8.49E-10	0.00E+0	2.06E-11	2.73E-9
Rayonnements ionisants, santé humaine	MJ PCI/UF	7.64E-4	5.84E-5	0.00E+0	9.51E-7	8.23E-4
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	5.07E-1	3.46E-2	0.00E+0	2.54E-2	5.67E-1
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh/UF	2.57E-10	5.74E-11	0.00E+0	7.31E-13	3.15E-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh/UF	4.15E-10	1.00E-10	0.00E+0	9.89E-13	5.17E-10
Impacts liés à l'occupation des sols/Qualité du sol	MJ PCI/UF	2.64E-1	1.31E-1	0.00E+0	3.98E-3	3.99E-1
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	5.24E-2	9.95E-3	0.00E+0	3.47E-5	6.24E-2
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	1.14E-1	-1.13E-1	0.00E+0	0.00E+0	1.23E-3
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.67E-1	-1.03E-1	0.00E+0	3.47E-5	6.36E-2
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	2.69E-1	2.48E-1	0.00E+0	2.50E-4	5.18E-1
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	2.49E-1	-2.43E-1	0.00E+0	0.00E+0	6.31E-3
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	5.18E-1	5.42E-3	0.00E+0	2.50E-4	5.24E-1
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation nette d'eau douce	m^3/UF	4.86E-4	2.17E-5	0.00E+0	1.83E-6	5.09E-4
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	5.15E-5	6.01E-3	0.00E+0	4.66E-7	6.06E-3
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	2.85E-2	1.28E-2	0.00E+0	6.37E-3	4.77E-2
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	5.28E-7	3.99E-8	0.00E+0	6.59E-10	5.69E-7
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0.00E+0	5.52E-3	0.00E+0	0.00E+0	5.52E-3
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	1.16E-3	6.93E-4	0.00E+0	0.00E+0	1.85E-3
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0.00E+0	3.19E-2	0.00E+0	0.00E+0	3.19E-2
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0.00E+0	6.27E-2	0.00E+0	0.00E+0	6.27E-2
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0

6 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

1. Air intérieur

Non concerné.

2. Sol et eau

Le produit peut être en contact avec les eaux de pluie du fait de son usage extérieur. Or, ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus (selon la FDS).

3. Micro-organismes

Le produit enzymatique SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution étant un produit de traitement anti-traces, une de ses fonctions est de ne pas constituer un milieu de croissance pour les micro-organismes tels que les moisissures en conditions normales d'utilisation.

7 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

1. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Le produit ne revendique aucune performance thermique.

2. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Le produit ne revendique aucune performance acoustique.

3. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Le produit ne revendique aucune performance visuelle.

4. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Le produit ne revendique aucune performance olfactive.

8 CADRE DE VALIDITE DE LA FDES

L'étude ayant permis la rédaction de la présente FDES a été réalisée suivant les étapes indiquées en Annexe O de la norme NF EN 15804/CN :

- Définition des objectifs et du champ de l'étude ;
- Choix d'une collecte complète auprès de l'industriel de l'étude ;
- Choix des indicateurs environnementaux témoins ;
- Analyse de gravité et détermination des processus contributifs ;
- Analyse de sensibilité et détermination des paramètres sensibles ;
- Détermination des valeurs à déclarer pour les indicateurs environnementaux ;
- Rédaction de la FDES (y compris son cadre de validité) et du rapport de projet.

Ainsi cette étude a permis l'établissement du présent cadre de validité en conformité avec l'annexe IV « Cadre de validité des déclarations environnementales collectives » de l'Arrêté du 14 décembre 2021 « relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments » et avec l'Annexe O de la norme NF EN 15804+A2/CN.

Les impacts environnementaux déclarés dans la présente FDES sont les impacts moyens pour 1 m² de SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution à raison de 0,14 kg/m².
Les valeurs des paramètres sensibles du produit de référence utilisé pour calculer ces impacts déclarés sont présentées dans le tableau ci-après.

La présente FDES couvre les produits remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

Produit type : Seuls les produits de traitement SIKAGARD® -1130 Stop Pro Evolution fabriqués dans l'usine de SIKA sont concernés par cette FDES.
Ayants droits : SIKA est l'unique ayant droit
Paramètres sensibles : Les plages de variations des paramètres des produits souhaitant bénéficier de la présente FDES doivent être incluses dans les plages de variation des paramètres sensibles, mesurables et maîtrisés, rencontrées lors de l'étude, et listés dans le tableau ci-dessous.

Paramètre sensible	Plage de variation couverte	Valeur pour le produit de référence
Format de conditionnement	5 L et 20 L	Moyenne pondérée des deux formats selon le volume de ventes

BIBLIOGRAPHIE

Cette FDES a notamment été réalisée à partir des documents normatifs suivants :

- AFNOR, *Norme NF EN ISO 14040, Analyse du cycle de vie / Principes et cadre*, Octobre 2006 ;
- AFNOR, *Norme NF EN ISO 14044, Analyse du cycle de vie / Exigences et lignes directrices*, Octobre 2006 ;
- AFNOR, *Norme NF EN ISO 15804+A2, Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction, Avril 2014 ;*
- AFNOR, *Norme NF EN 15804+A2/CN, Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction - Complément national à la NF EN 15804+A2, Juin 2016.*

Un rapport d'accompagnement décrivant la modélisation est ses principales hypothèses a été présenté avec la FDES pour la vérification.